

**MARCK** (LOUIS-GUSTAVE), représentant en 1871, né à Cayenne (Guyane française) le 1<sup>er</sup> août 1811, ancien notaire à Cayenne et conseiller privé suppléant de la Guyane en 1860 et 1870, fut élu, le 27 août 1871, représentant de la Guyane à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Scholcher, qui avait opté pour la Martinique, par 2,088 voix (3,473 votants, 5,476 inscrits), contre 986 voix à M. Ursleur. Il prit place à gauche, et vota pour le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre la septennat, contre la loi des maires, pour les lois constitutionnelles. M. Marck n'a pas fait partie d'autres assemblées.

**MARCK-TRIPOLI.** — Voy. PANISSE (DE).

**MARCOMBE** (GÉDEON-FLORENTIN DE), député de 1831 à 1834 et de 1837 à 1839, né à Angers (Maine-et-Loire) le 29 septembre 1795, mort à Angers le 28 mars 1866, se mêla à la vie politique sous la Restauration, prit une part active à l'organisation des comités électoraux, se signala par ses tendances libérales, et, après juillet 1830, fit partie de la municipalité provisoire d'Angers. Élu, le 8 février 1831, député du collège de département de Maine-et-Loire, par 540 voix (690 votants, 1,609 inscrits), il soutint le nouveau régime, et fut appelé, par ordonnance du roi, au conseil général de son département, qu'il présida pendant 15 ans et qu'il ne quitta qu'en 1852. Les élections du 5 juillet 1831 ne lui furent pas favorables; il échoua dans le 6<sup>e</sup> collège de Maine-et-Loire (Saumur), avec 50 voix contre 92 à M. Bodin, élu; mais il entra au parlement comme député du 7<sup>e</sup> collège du même département (Segré), le 4 novembre 1837, élu par 148 voix (167 votants, 302 inscrits), contre 11 voix à M. Robineau. Il siégea au centre, et fut l'un des 221 qui soutinrent M. Molé contre la coalition. Il échoua de nouveau, le 2 mars 1839, avec 94 voix contre 111 à l'élu, M. Jouneaux, candidat de l'opposition. A partir de cette époque, M. de Marcombe se consacra presque exclusivement à la direction politique du *Journal de Maine-et-Loire*.

**MARCORELLE** (JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON), député au Corps législatif de l'an VIII à 1815, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 21 juin 1760, mort à Fronton (Haute-Garonne) le 26 avril 1829, « fils à Joseph Marcorelle et à dame Perrette-Hortense Colomès », fut consul à Barcelone, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, par le choix du Sénat, député de la Haute-Garonne au Corps législatif. Réélu par le même corps politique et pour le même département, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, puis le 4 mai 1811, Marcorelle siégea pendant toute la durée de l'empire. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, qui l'avait fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et baron le 30 août 1811, et fut promu officier de la Légion d'honneur par la Restauration le 2 novembre 1814.

**MARCOU** (JACQUES-HILAIRE-THÉOPHILE), représentant en 1873, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Carcassonne (Aude) le 18 mai 1813, étudia le droit, se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de sa ville natale. Zélé partisan des doctrines démocratiques, il se lia d'amitié avec son compatriote Armand Barbès, fit une guerre des plus vives au gouvernement de Louis-Philippe et à la po-

litique présidentielle de L.-N. Bonaparte, et, poursuivi lors du coup d'Etat du 2 décembre, fut condamné par contumace à la déportation. M. Marcou s'était réfugié en Espagne, où il séjourna jusqu'en 1867. A son retour, il prit la direction d'un journal républicain, la *Fraternité* de Carcassonne, se fit inscrire au barreau de cette ville, devint plus tard bâtonnier, fut mêlé activement aux dernières luttes de l'opposition démocratique, fut nommé maire de Carcassonne le 22 août 1870, y proclama la République le 4 septembre, et fut confirmé dans ses fonctions de maire. Candidat républicain radical, le 8 février 1871, dans le département de l'Aude, il obtint, sans être élu, 11,886 voix sur 54,560 votants; il n'entra à l'Assemblée nationale que le 15 décembre 1873, comme représentant de l'Aude, élu par 36,285 voix (62,327 votants, 88,362 inscrits), en remplacement de M. Brousses, décédé. Sa candidature, comme celle de M. Bonnel, élu le même jour que lui dans le même département, avait été appuyée par toutes les nuances du parti républicain. M. Marcou prit place à l'Union républicaine, dans les rangs des radicaux les plus avancés, et se vit bientôt très vivement attaqué par la droite, et en particulier par M. de Gavardie, sur ses antécédents politiques. On accusait le nouvel élu d'avoir favorisé le mouvement communaliste à Carcassonne, au 18 mars. M. Marcou répondit: « Je suis depuis fort longtemps entouré de l'estime publique dans mon pays; et lorsque le mouvement du 18 mars éclata à Paris, mes amis et la masse populaire s'adressèrent à moi pour me demander s'il y avait lieu de suivre l'exemple de Paris. Je fus vivement pressé, sollicité par quelques personnes, de proclamer la Commune. Cela m'était facile, j'étais maire de la ville de Carcassonne depuis le 22 août 1870, c'est-à-dire avant le 4 septembre, et par parenthèse j'ajouterai que je le suis encore à l'heure qu'il est. La Commune ne fut pas proclamée à Carcassonne. Et c'est précisément parce que je confins certains éléments dans Carcassonne, que la Commune, cédant à la pression de certaines individualités impuissantes dans le chef-lieu du département, c'est précisément grâce à mon intervention et à mon influence que ces éléments, forcés de se déplacer, se transportèrent à Narbonne et que la Commune y fut proclamée. » Il parla, la même année (1874), contre la loi municipale, vota contre le gouvernement du Seize Mai, se prononça pour l'amendement Wallon, mais s'abstint, avec Louis Blanc, Edgar Quinet et M. Peyrat, lors du vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Carcassonne, par 13,503 voix (20,956 votants, 28,786 inscrits), contre 6,815 à M. Laperrine, monarchiste, M. Marcou fit partie du groupe de l'extrême-gauche, soutint et vota l'amnistie plénière, et réclama (juillet 1876) des poursuites contre « les auteurs et complices du coup d'Etat du 2 décembre 1851 ». Il fut des 363. Le 14 octobre 1877, il obtint sa réélection par 12,720 voix (23,837 votants, 29,792 inscrits), contre 10,960 à M. Airoles. Il se déclara contre la politique opportuniste, et s'associa aux premières manifestations du petit groupe « intransigeant » de la Chambre des députés. En 1878, il fut avec Louis Blanc un des organisateurs du centenaire de Jean-Jacques Rousseau, célébré avec une grande solennité le 14 juillet, au cirque Myers, à Paris, place du Château-d'Eau. Il vota contre le ministre Dufaure, et déposa, le 28 janvier 1879,

une proposition d'amnistie pour les crimes et délits de droit commun présentant une connexité avec les crimes et délits politiques. Il vota pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour la liberté absolue de réunion. Sur le projet de loi sur la presse, M. Marcou tenta vainement, par un amendement qui fut rejeté et que M. Clemenceau combattit au nom de l'extrême-gauche, d'y faire introduire des dispositions rigoureuses visant le délit « d'outrage à la République » (janvier 1881). Réintégré dans ses fonctions de maire de Carcassonne, dont il avait été destitué après le 24 mai 1873, M. Marcou, qui faisait partie du conseil général de l'Aude, fut réélu député, le 21 août 1881, par 13,497 voix (14,695 votants, 30,398 inscrits). Il déposa (1882) une proposition de loi tendant à exiger des garanties de capacité des directeurs et des professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire, et une autre ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. Chargé du rapport (janvier 1883) du projet de loi modifié par le Sénat, sur la situation des membres des familles ayant régné en France, il donna sa démission de rapporteur, lorsqu'il apprit que le gouvernement se ralliait au projet Fabre; ce dernier lui succéda comme rapporteur. M. Marcou, qui, durant sa carrière politique, a toujours déclaré que le Sénat était inutile et devait disparaître, parla encore dans la discussion du projet de loi sur les récidivistes, insista vainement (1884) pour l'adoption de sa proposition relative aux certificats d'études universitaires, se rapprocha, par plusieurs de ses votes, de la majorité opportuniste, et fut élu, le 6 janvier 1885, sénateur de l'Aude, par 439 voix (760 votants.) Il siégea dans le petit groupe de l'extrême-gauche sénatoriale, et vota avec lui. En juin 1888, il interpella le garde des sceaux, M. Ferrouillat, sur la disgrâce infligée au substitut de Carcassonne qui avait fait arrêter M. Jourdanne, maire socialiste de cette ville, afin de lui faire purger une condamnation à l'emprisonnement pour fraudes électorales. Le Sénat vota un ordre du jour « regrettant la mesure frappant un magistrat couvert par les ordres réitérés de ses chefs ». L'affaire n'eut pas d'autres suites. En dernier lieu, M. Marcou s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Président du conseil général de l'Aude.

**MARCOZ (JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Jarrier-en-Maurienne (Savoie) le 18 août 1759, mort à Lyon (Rhône) le 5 novembre 1834, destiné par sa famille à entrer dans les ordres comme ses trois autres frères, fit ses études au collège de Saint-Jean-de-Maurienne tenu par des prêtres, mais alla ensuite étudier la médecine à Turin, où il fut reçu docteur à vingt-trois ans. De retour dans son pays, il se livra à l'étude de la botanique et des mathématiques, et fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin. Le 17 février 1793, il fut élu membre de la Convention par le département du Mont-Blanc, le 5<sup>e</sup> sur 7, avec 338 voix sur 574 votants. Il siégea à la Montagne, vota silencieusement avec la majorité, essaya de sauver Condorcet, et fit partie du comité du calendrier républicain. Après la session, le département du Mont-Blanc

l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par 199 voix sur 311 votants; il s'y occupa de l'organisation du système métrique, et sortit du Conseil en germinal an V. Les études scientifiques qu'il avait poursuivies à Paris avec Lagrange, Volney et autres, lui valurent d'être nommé professeur de mathématiques à la nouvelle Ecole centrale de Chambéry. Il donna sa démission au coup d'Etat de brumaire, et se retira au Petit-Barberaz, près de Chambéry, où il s'occupa d'astronomie. Il mourut à Lyon des suites d'une opération de la pierre. Par testament, il légua tous ses biens à la ville de Chambéry, à la charge par elle d'établir une école d'astronomie, ou, en cas d'impossibilité, un cours de dessin linéaire. Il légua aussi son corps à l'Ecole d'anatomie de Chambéry; mais ce dernier legs ne fut pas rempli; Marcou fut enterré à Lyon, où il avait succombé, par les soins de son frère, chanoine en cette ville. On a de lui : *Remarques critiques sur l'histoire de l'astronomie ancienne de Delambre* (1819); *L'Astronomie solaire d'Hipparque* (1823); *L'Erreur des astronomes et des géomètres d'avoir admis l'accélération séculaire de la lune* (1833), etc.

**MAREAU (THÉODORE-PASCAL)**, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 28 mars 1807, mort à Laval (Mayenne) le 3 avril 1873, fonda une importante filature de lin à Mortagne (Vendée) en 1839, et s'efforça d'importer en France, avec les procédés de culture du lin pratiqués en Russie, les procédés de filage usités en Angleterre. Dévoué à l'amélioration du sort des classes laborieuses, d'opinions légitimistes, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Vendée à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 9, par 45,689 voix sur 86,221 votants et 104,486 inscrits. Il siégea à droite, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la proposition Proudhon, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour le rejet d'une proposition d'amnistie, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Le même département le réélu représentant à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 39,282 voix sur 61,522 votants et 103,432 inscrits. M. Mareau reprit sa place à droite, et vota avec la majorité monarchique, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, mais n'adhéra pas à la politique personnelle du prince-président. Sa haute compétence industrielle lui valut en 1849, 1850 et 1851, des missions du gouvernement dans le but d'étudier la culture et la préparation du lin en Hollande, en Belgique et en Angleterre; à la même époque, il publia un traité complet sur l'industrie linière, résumé de ses observations et de ses expériences personnelles. Il protesta contre le coup d'Etat de décembre 1851, et revint prendre la direction effective de sa filature à Mortagne; une médaille d'argent en 1851, une médaille d'or en 1852, et une médaille de 2<sup>e</sup> classe à l'Exposition universelle de 1855 vinrent récompenser ses efforts. On lui doit l'introduction en France de la culture du lin à fleur blanche.

En 1861, sans renoncer, au moins théoriquement, aux études de toute sa vie, M. Mâreau se retira à Laval (Mayenne), où l'une de ses filles avait épousé M. le Bourdais des Touches et l'autre M. V. du Lavouër.

**MAREC (PIERRE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Brest (Finistère) le 31 mars 1759, mort à Paris le 23 janvier 1828, était, lors de la Révolution, commis au contrôle de la marine à Brest. Il devint, en 1790, substitut du procureur de la commune, puis secrétaire général du département, et fut élu, le 14 septembre 1791, député suppléant du Finistère à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Réélu, le 7 septembre 1792, député du Finistère à la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 351 voix (422 votants), il siégea parmi les modérés, fit rendre un décret sur les dépenses du département de la marine, et traita avec compétence plusieurs questions techniques. Dans le procès du roi, il opina en ces termes pour l'appel et contre la peine de mort. Au 2<sup>e</sup> appel nominal : « La décision que vous allez porter sur Louis Capet doit avoir la même influence sur le peuple que la Constitution que vous préparez pour son bonheur ; quoique vous ayez des pouvoirs illimités, vous avez déclaré que cette Constitution n'aurait d'effet qu'autant qu'elle serait acceptée par le peuple ; je trouve que le jugement que vous porterez contre Louis ne pourra avoir d'exécution que par la ratification. Je vote pour *oui*. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la réclusion de Louis pendant la guerre et pour son exil perpétuel après. » Il fit partie du comité des finances et de celui des colonies et de la marine, et prit plusieurs fois la parole, notamment sur les matières commerciales. Au 9 thermidor, il se prononça contre Robespierre, entra ensuite au comité de salut public, et fit mettre en liberté la duchesse d'Orléans, le prince de Conti et d'autres suspects. Il se distingua au 1<sup>er</sup> prairial parmi les adversaires de l'insurrection, dénonça Laignelot, et parla contre l'établissement d'un nouveau *maximum*. Réélu au Conseil des Cinq-Cents, le 22 vendémiaire an IV, par les trois départements suivants : 1<sup>o</sup> Saône-et-Loire, avec 234 voix (393 votants) ; 2<sup>o</sup> la Seine, avec 443 voix (678 votants) ; 3<sup>o</sup> Seine-et-Oise, avec 170 voix (311 votants), il continua à s'occuper des réformes à apporter dans le recrutement maritime, fit proroger l'exécution du code hypothécaire, présenta un projet sur le droit de sortie des vins, etc. Sous l'Empire, il fut nommé inspecteur du port de Gênes qu'il dut remettre aux étrangers par suite de la convention du 23 avril 1814. Nommé, aux Cent-Jours, inspecteur du port de Bordeaux (avril 1815), il ne se rendit pas à son poste. La Restauration le mit à la retraite (1818), et lui donna (1820) la croix de Saint-Louis. Son fils, Théophile-Marie-Finistère Marec (1792-1851), fut directeur du personnel de la marine en 1848.

**MARÉCHAL (ETIENNE)**, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Beaune (Côte-d'Or) le 8 septembre 1797, mort à Bligny-sur-Beaune le 7 mars 1869, avocat sous la Restauration, fit à ce gouvernement de l'opposition libérale. Après la révolution de juillet, il fut successivement nommé substitut du procureur du roi à Châtillon-sur-Seine, à Chaumont et à Dijon. Il donna sa démission en 1834, pour conserver son indépendance, et reprit sa place au barreau de Beaune, où il fit preuve d'un esprit très vif servi par une parole facile. Elu, le 23 avril 1848,

représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 44,838 voix, il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota d'abord avec la gauche constitutionnelle, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau et pour l'interdiction des clubs. Rallié à la politique de l'Élysée depuis l'élection présidentielle du 10 décembre, il fut réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 53,460 voix (92,695 votants, 118,563 inscrits) ; il vota avec la majorité, et, au 2 décembre, rentra dans la vie privée.

**MARÉCHAL (ALEXIS-MARIE-ROUL)**, député de 1877 à 1881, né à Dreux (Eure-et-Loir) le 13 août 1837, fils d'un ancien sous-préfet de Dreux avant la révolution de 1848, petit-fils, par son mariage, de Paul Dupont (*Voy. ce nom*), maire de Saint-Astier et conseiller général de la Dordogne pour ce canton, se présenta pour la première fois à la députation, le 20 février 1876, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Périgueux ; il échoua avec 5,510 voix, contre 6,314 à M. Montagut, ancien représentant, élu. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut, avec l'appui officiel du gouvernement du Seize-Mai, élu député du même collège, au second tour de scrutin, le 18 octobre 1877, par 7,383 voix, contre 5,987 à M. Montagut, républicain, des 363. Il siégea à droite ; mais, la Chambre ayant prononcé son invalidation, il dut se représenter devant ses électeurs, qui le renvoyèrent à la Chambre, le 5 mai 1878, par 7,102 voix (13,436 votants, 16,816 inscrits), contre 6,242 à M. Montagut. M. Maréchal vota avec les conservateurs jusqu'à la fin de la législature, notamment : contre l'article 7, contre l'amnistie, contre les divers ministères de gauche, et échoua aux élections du 21 août 1881, avec 6,500 voix, contre 6,955 à l'élu républicain, M. Theulier.

**MARESCAL (JULIEN-GUSTAVE)**, représentant du peuple en 1848, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 28 avril 1800, mort à Chartres le 2 février 1862, avocat dans sa ville natale, et très apprécié par son talent et ses idées libérales, fut porté à la députation comme candidat d'opposition, dans le 1<sup>er</sup> collège d'Eure-et-Loir (Chartres), le 9 juillet 1842 ; mais il échoua avec 344 voix, contre 474 à l'élu ministériel, M. Charles, député sortant. Il continua de se mêler au mouvement politique et à l'agitation entretenue contre le gouvernement de Louis-Philippe. Il était à Chartres le voisin du préfet, avec lequel il vivait en assez mauvaise intelligence et qui reçut fort mal, à la révolution de 1848, la nomination de M. Marescal comme commissaire du gouvernement provisoire dans l'Eure-et-Loir. Quelques jours plus tard, le 23 avril, M. Marescal fut élu représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 70,042 voix (72,675 votants, 87,002 inscrits). Il fit partie du comité de législation et vota tantôt avec la droite et tantôt avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, mais pour les poursuites contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de

la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau de Chartres.

**MARESCOT** (ARMAND-SAMUEL COMTE DE), pair de France, né à Tours (Indre-et-Loire) le 1<sup>er</sup> mars 1758, mort à Saint-Quentin (Loir-et-Cher) le 4 novembre 1832, « fils de Messire Samuel de Marescot, seigneur de la Noue, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du roy, et de dame Anne-Elisabeth Colas de Malmusse », destiné à la carrière des armes, entra au collège de la Flèche, puis à l'École militaire de Paris; il était lieutenant du génie à l'époque de la Révolution. Capitaine hors cadre en 1792, il reçut l'ordre d'accompagner le général Dillon de Lille sur Tournai, dont il avait fait la reconnaissance; au moment de la panique dont les troupes furent frappées, il se vit sur le point d'être massacré; il réussit à regagner Lille où il fut, durant le siège, le seul officier du génie. Il concourut à la défense de cette place avec le général Champmorin, qu'il accompagna ensuite comme aide-de-camp, après la levée du siège par les Autrichiens. Il passa peu après sous les ordres de Mirambeau et assista au siège d'Anvers. Le général Dumouriez essaya en vain de l'entraîner dans sa défection; il resta à Lille, dont il organisa la défense d'une manière remarquable. Dénoncé par un club révolutionnaire de cette ville, il dut se rendre à Paris, où il n'eut pas de peine à se justifier, et obtint de Bonchotte, son ami, alors ministre de la Guerre, le grade de chef de bataillon. Envoyé à Toulon, il y fit la connaissance de Bonaparte, dirigea les travaux d'approche, et fut blessé à l'avant de la redoute anglaise dont la prise livra la ville à l'armée républicaine. Lorsque Bonaparte fut nommé commandant des côtes de Toulon, Marescot refusa de lui remettre les pièces, documents et mémoires concernant Toulon, en invoquant les règlements militaires qui n'autorisaient le déplacement des papiers des places qu'en faveur des gouverneurs de province. Il trancha la difficulté en rédigeant un mémoire qu'il lui remit. En 1794, il fut rappelé dans le Nord pour défendre Maubeuge que les Autrichiens menaçaient; après Wattignies, il dirigea les opérations contre Charleroi, mais dut bientôt lever le siège (juin 1794). Arrêté sur l'ordre de Saint-Just commissaire de la Convention, il fut remis en liberté, grâce au général Jourdan qui intervint énergiquement en sa faveur, reprit le siège de Charleroi et concourut brillamment à la victoire de Fleurus. Il fut alors chargé de l'attaque de Landrecies, qui, malgré les faibles moyens dont il disposait, se rendit après sept jours de tranchées. Il reçut en récompense le grade de chef de brigade. Après la prise du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, auxquelles il participa, il fut promu général de brigade, dirigea en cette qualité le siège de Maëstricht, et devint, après la reddition de cette place, général de division (8 novembre 1794). Malgré les services rendus, M. Marescot fut porté sur la liste des émigrés et ses biens furent mis en vente. Carnot dut user de toute son influence pour obtenir sa radiation, son maintien à l'activité, et son envoi à l'armée des Pyrénées orientales, où il fut chargé du commandement des territoires conquis. Après avoir participé, en 1796, à la défense de Landau, il fut employé, en 1797 et 1798, à l'armée du Rhin, et devint, en 1799, gouverneur de Mayence. Cette même année, il fut

candidat des modérés au Directoire, mais sans succès. Après le 18 brumaire, il reçut le titre d'inspecteur-général du génie, alla reconnaître le passage du Grand-Saint-Bernard, et assista, aux côtés de Bonaparte, à la campagne de Marengo. En l'an X, il fut chargé de l'inspection des côtes nord-ouest de l'Océan, de la mer du Nord, et de la place d'Anvers, puis de commandement des troupes du génie à l'armée de Boulogne. Grand-aigle de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), il fit la campagne de 1805 et celle de 1806, et fut créé comte de l'Empire le 19 mars 1808. Chargé la même année d'une mission militaire en Espagne, et de l'inspection des places fortes, il se trouva dans le corps du général Dupont et, à raison de ses relations avec Castanès, fut l'un des négociateurs de la capitulation de Baylen. A son retour en France, Napoléon le destitua de ses grades et de ses dignités, et l'exila à Tours (1812), où il resta jusqu'à la chute de l'Empire. La première Restauration lui rendit ses grades, le nomma en outre commissaire du roi dans la 20<sup>e</sup> division militaire et grand-croix de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours, il fut inspecteur du génie dans l'Argonne et les Vosges; à la seconde Restauration, il présida le comité de défense, fut mis à la retraite, comme lieutenant-général, le 1<sup>er</sup> juillet 1818, et nommé pair de France le 5 mars 1819. En 1831, il refusa de se faire réintégrer dans le cadre de réserve. M. de Marescot, qui était membre de l'Institut, a publié : *Relation des principaux sièges faits ou soutenus en Europe, par les armées françaises depuis 1792* (Paris, 1806); *Mémoires sur la fortification souterraine* (Journal de l'École polytechnique, 1802).

**MARESCOT-PÉRIGNAT** (BERNARD-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Bessé (Sarthe) le 20 avril 1767, mort à une date inconnue, frère du précédent, suivit la carrière militaire et appartint à l'arme du génie. Il était lieutenant-colonel du génie à Vendôme, lorsqu'il fut élu, le 18 février 1807, par le Sénat conservateur, député de Loire-et-Cher au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1811.

**MARET** (BERNARD-HUGUES), DUC DE BASSANO, pair des Cent-Jours, pair de France, ministre, né à Dijon (Côte-d'Or) le 22 juillet 1763, mort à Paris le 13 mai 1839, fils d'un médecin, était avocat au parlement de Bourgogne, quand il vint en 1788 à Paris, pour acheter une charge au conseil du roi. Mais les événements modifièrent sa résolution; il s'intéressa au mouvement révolutionnaire, assista assidûment aux séances de la Constituante, et eut l'idée d'en publier un résumé fidèle sous le nom de *Bulletin de l'Assemblée*. Panckoucke, peu après, lui proposa d'exécuter ce travail, plus étendu et plus complet, pour le *Moniteur*; ce fut l'origine du *Journal officiel*. C'est dans son bureau de rédaction, rue Saint-Thomas-du-Louvre, qu'il fit la connaissance de Bonaparte, logé comme lui à l'hôtel de l'Union. Jusqu'au 17 juillet 1791, Maret fit partie de la Société des Amis de la Constitution ou des Jacobins; il la quitta, après l'affaire du Champ de Mars, et contribua à fonder le club des Feuillants. Lebrun étant devenu ministre des Relations extérieures, Maret eut une place de directeur dans ses bureaux, puis fut chargé d'aller à Londres, au moment du rappel de l'ambassadeur, pour obtenir la neutralité de l'Angleterre. Cette mission n'eut pas de succès. Destitué momentanément de ses

fonctions sous la Terreur, il fut nommé ambassadeur à Naples en juillet 1793. Il se rendait à son poste, avec M. de Sémonville nommé à Constantinople, quand ils furent l'un et l'autre arrêtés en Piémont par les Autrichiens. Conduits à Mantoue, puis à Brunn, ils furent compris, au bout de trente mois de captivité, dans l'échange contre la fille de Louis XVI. Maret reçut une ovation à son retour dans le Conseil des Cinq-Cents, mais il resta quelque temps sans emploi. Il s'occupa alors de journalisme, et mit la dernière main à quelques ouvrages de littérature qu'il avait commencés en captivité. En 1797, il fut chargé, de concert avec Letourneur et l'amiral le Pelley, de négocier à Lille les conditions de paix avec lord Malmesbury. Au 18 fructidor, il fut de nouveau sans emploi; il se trouvait même dans un état voisin de la misère, quand la République cisalpine lui fit don de 150,000 francs de biens nationaux, en indemnité des pertes qu'il avait subies pendant son emprisonnement. Maret revint Bonaparte au retour d'Égypte; les anciennes relations se renouèrent, il devint secrétaire du général, et, après le 18 brumaire, secrétaire général des consuls. Jusqu'en l'an X, il partagea les secrets de Bonaparte avec Bourienne; mais, après le disgrâce de ce dernier, il cumula les fonctions de secrétaire d'Etat et de chef du cabinet. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand-officier de l'ordre le 25 prairial suivant, grand-aigle le 2 février 1805, Maret accompagna l'Empereur en Allemagne et en Pologne, prit part à la rédaction des traités de Vienne et de Presbourg, et aux conférences de Tilsitt, d'Erfurt et de Bayonne. Créé comte de l'Empire, le 3 mai 1809, duc de Bassano le 15 août de la même année, il remplît l'année suivante une mission en Belgique, devint ministre des Affaires étrangères le 17 avril 1811, et, au moment de la rupture avec la Russie, fut chargé de négocier avec la Prusse et l'Autriche un traité d'alliance offensive et défensive. En Pologne, il s'occupa de l'organisation éventuelle du duché, suivit la retraite depuis Moscou, et rédigea, en 1813, les ordonnances qui réglaient l'organisation de la garde-nationale et la levée de 350,000 hommes. Le 19 novembre 1813, le duc de Bassano perdit le portefeuille des Affaires étrangères (l'opinion le jugeait hostile à la paix), mais il demeura néanmoins le confident intime de l'Empereur, qu'il accompagna durant la campagne de 1814 et qu'il ne quitta qu'à Fontainebleau. Sans emploi à la première Restauration, il reprit, aux Cent-Jours, ses fonctions de ministre d'Etat, fit exécuter la capitulation conclue par le duc d'Angoulême avec le général Gilly, fut nommé pair de France le 2 juin 1815, et ne quitta pas l'Empereur jusqu'à la seconde abdication. Au retour de Gand, il fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et se retira à Lintz, puis à Gratz, où il s'occupa d'œuvres littéraires. A cette même époque, il fut exclu de l'Académie française, dont il faisait partie depuis 1803. Le duc de Bassano ne revint à Paris qu'en 1820, et ne reparut sur la scène politique qu'après les événements de 1830. Louis-Philippe, qui s'appuyait sur les grands noms de l'Empire, le nomma pair de France le 19 novembre 1831. Lors de la crise ministérielle de novembre 1834, le roi le chargea de former un ministère, avec la présidence du conseil. Mais le ministère était à peine constitué qu'une nuée de créanciers vint pratiquer des saisies-arrests sur son traitement. Cet incident et les événements politiques abrégèrent la durée du cabinet Bassano, qui ne vé-

cut que trois jours; le duc de Bassano ne se mêla plus de politique active.

**MARET** (NAPOLEON-JOSEPH-HUGUES), DUC DE BASSANO, sénateur du second Empire, né à Paris le 3 juillet 1803, fils du précédent, entra dans la vie publique après la Révolution de 1830. Il s'engagea comme simple volontaire au moment de la campagne de Belgique, assista au siège d'Anvers et y gagna la croix de la Légion d'honneur. Aussitôt après, il fut nommé secrétaire d'ambassade en Belgique, assista aux dernières négociations du mariage du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec la fille aînée de Louis-Philippe, et passa ensuite en Espagne. Appelé, en 1847, aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Cassel, puis à celles de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près du grand-duc de Bade en 1849, il reçut du prince-président, au commencement de 1852, la même situation auprès du roi des Belges, et entra au Sénat après la proclamation de l'Empire, le 31 décembre 1852. Peu après, le duc de Bassano abandonna la diplomatie pour devenir grand chambellan de Napoléon III, et reçut, le 30 décembre 1855, la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. Après les événements de 1870, M. Maret de Bassano se retira dans ses propriétés, et ne s'occupa plus des affaires publiques.

**MARET** (HENRY), député depuis 1881, né à Sancerre (Cher) le 4 mars 1838, de la famille des précédents, fils d'un percepteur de Sancerre, fit de brillantes études classiques au séminaire de Bourges, puis se rendit tout jeune à Paris où la protection du duc de Bassano, son parent, le fit admettre dans les bureaux de la préfecture de la Seine; il s'y lia avec MM. Gabriel Guillemot et Henri Rochefort. Sa détestable écriture, son peu d'assiduité, et une vocation décidée pour la littérature interrompèrent bientôt sa carrière administrative. M. Henry Maret collabora à plusieurs journaux et recueils littéraires, publia dans l'*Illustration* une série d'articles qui furent remarqués sous ce titre : le *Tour du monde parisien* (1862), donna des romans à l'*Opinion nationale*, au *Temps*, etc., fut rédacteur du *Charivari* et de la *Vie parisienne*, et ne commença à s'occuper de politique que vers la fin de l'Empire. Il appartint alors, comme chroniqueur, à la rédaction de plusieurs journaux républicains, où il publiait aussi des articles de critique dramatique; il écrivit successivement à la *Presse libre*, à la *Réforme*, au *Rappel*, critiqua vivement, pendant le siège de Paris, le gouvernement de la Défense nationale, et, pendant la Commune, fonda avec M. Henri Rochefort le journal le *Mot d'Ordre*; il s'y prononça contre la démolition de la colonne Vendôme, mais attaqua, d'autre part, l'Assemblée de Versailles dans divers articles qui le firent traduire, après la victoire du gouvernement, devant le même conseil de guerre que son rédacteur en chef. M. H. Maret fut condamné à cinq ans de détention; mais l'état de sa santé et les actives démarches de sa famille lui valurent sa mise en liberté au bout de quelques mois. Il collabora depuis, tantôt sous son nom, tantôt sous les pseudonymes de *Henry Tram*, *Yorick*, *Horatio*, aux journaux radicaux que dirigea M. Ed. Portalis de 1871 à 1873 : la *Constitution*, le *Corsaire*, l'*Avenir national*. Il quitta cette dernière feuille, en même temps que MM. Tony Révillon, Gabriel Guillemot, Cantagrel, etc., à la suite de l'adhésion donnée,

sans son aveu, à la politique du prince Napoléon, par un rédacteur du journal, M. Pierre Denis. La finesse de ses polémiques et la distinction de son talent avaient mis M. Henry Maret au premier rang des publicistes républicains, lorsque, après avoir collaboré encore à la *Marseillaise* de M. A. Duportal, il devint le principal rédacteur politique du nouveau *Mot d'Ordre* (1878). On y remarqua beaucoup les articles incisifs dans lesquels il attaqua, au nom de la liberté et des principes « intransigeants », la politique opportuniste de Gambetta et de ses partisans. Au mois d'octobre 1878, il fut élu conseiller municipal de Paris pour le quartier des Epinettes (17<sup>e</sup> arrondissement), après une lutte des plus vives où il eut pour adversaire M. Risler, républicain modéré; il obtint sa réélection en janvier 1881. En 1879 et en 1880, M. Henry Maret, presque seul dans la presse de gauche, mena avec indépendance une campagne très remarquée contre l'article 7 de la loi Ferry et contre les décrets relatifs aux congrégations religieuses. Partisan de la liberté absolue d'association, il se trouva, sur la « question cléricalle », en désaccord avec ses collaborateurs, dut quitter le *Mot d'Ordre* en octobre 1880, et accepta de M. Ed. Portalis la rédaction en chef de la *Vérité*. Il y continua, avec le même talent, sa lutte contre « l'opportunisme autoritaire »; puis, au mois d'août 1881, peu de jours avant les élections législatives, il fonda le journal le *Radical* dont il n'a cessé d'être, depuis, le rédacteur en chef. Candidat de l'extrême gauche, le 21 août, à la Chambre des députés dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris (2<sup>e</sup> circonscription), il obtint 3,216 voix au premier tour de scrutin, et fut élu député, au scrutin de ballottage du 4 septembre, par 4,608 voix (10,751 votants et 16,681 inscrits), contre 2,348 à M. le colonel Martin, opportuniste. Il avait demandé dans son programme la révision intégrale de la Constitution, l'autonomie communale, et l'obligation pour le gouvernement de consulter la nation avant de déclarer la guerre. A la Chambre, M. Henry Maret s'assit à l'extrême-gauche, où il fut quelque temps le « leader », avec M. de Lanessau, d'un petit groupe « libertaire », qui se sépara, en quelques circonstances, du chef parlementaire des radicaux, M. Clemenceau. Après avoir combattu de tout son pouvoir le ministère de Gambetta, qu'il appela un jour « Vitellius » en pleine séance de la Chambre, M. Henry Maret fut du nombre des députés intransigeants qui crurent devoir prêter leur appui au cabinet « libéral » de M. de Freycinet. Il déposa une proposition tendant à établir au chef-lieu de chaque département un jury pour statuer sur les contestations civiles relatives à la réparation des dommages causés par accidents. En 1882, il combattit, d'accord avec M. Gaillard (de Vaucluse), comme attentatoire à la liberté de la presse, un projet de loi ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs, et déposa (juin) un amendement à la loi du divorce portant abrogation de l'article 298 du code civil qui interdit le mariage entre le conjoint adultère et son complice. En 1883, après l'affaire de Montceau-les-Mines, il demanda l'amnistie pour tous les crimes et délits politiques. En 1884, il intervint dans la discussion de l'interpellation Langlois sur la politique économique du gouvernement, et dans celle qui eut trait à la responsabilité des patrons dans les accidents des ouvriers. Il vota pour l'élection de la magistrature par le peuple, pour la séparation de l'Eglise et de

l'Etat, et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Adversaire décidé de la « politique coloniale », il la combattit sans relâche, tant à la Chambre que dans son journal. Aux élections générales d'octobre 1885, M. Henry Maret fut porté à la fois sur la plupart des listes radicales de la Seine et sur la liste socialiste du Cher, où figuraient également Félix Pyat et M. Ed. Vaillant; s'étant laissé porter, dans le même département, sur une autre liste moins avancée, formée par M. Eugène Brisson, maire de Bourges, il dut à l'appoint de quelques voix modérées d'arriver au premier tour, avec une minorité plus forte que celle de ses compagnons de la liste socialiste; il fut, en conséquence, accepté sur la liste opportuniste qui resta seul, au second tour, en présence des conservateurs monarchistes, et fut élu au ballottage, député du Cher, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 43,712 voix (82,866 votants, 101,195 inscrits). En même temps, il avait réuni dans la Seine, au premier tour de scrutin, 194,562 suffrages, et avait été définitivement élu au second tour, le 13<sup>e</sup> sur 34, par 286,763 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). M. H. Maret opta pour le Cher. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, se prononça, en juin 1886, contre la proposition Duché relative à l'expulsion des princes, après l'avoir combattue dans le *Radical*, en 1887 sur le budget de l'Opéra-Comique, et conclut favorablement, en 1888, comme rapporteur, à l'entreprise du canal de Panama, pour laquelle le concours du gouvernement était sollicité. Il se prononça un des premiers contre la politique du général Boulanger. Dans les derniers temps de la législature, l'intransigeance de M. Henry Maret parut subir d'assez sensibles atténuations: les nécessités de l'union contre le « péril boulangiste » le déterminèrent, d'une part, à renoncer à toute campagne en faveur de la révision constitutionnelle, de l'autre à s'associer à certains votes restrictifs de la liberté, tels que celui du nouveau projet Lisbonne sur la presse. M. Henry Maret vota encore: contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui, outre les ouvrages cités, une pièce sifflée en 1864 au théâtre de Bordeaux: le *Baiser de la reine*, en collaboration avec M. Leconte; un roman, les *Compagnons de la Marjolaine*, etc.

**MAREUIL** (JOSEPH-ALEXANDRE-JACQUES DURANT, COMTE DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours et pair de France, né à Paris le 6 novembre 1769, mort au château d'AI (Marne) le 13 janvier 1855, « fils de André-Anne Durant et de Marie-Julie Challaye », entra dans la diplomatie et devint secrétaire de la légation de France à Stuttgart. Au moment de la levée en masse, en 1793, il fut envoyé à l'armée du Rhin comme adjoint au génie, fit, en cette qualité, la campagne de Wissembourg, et assista à la victoire de Geisberg. En 1794, il rentra dans le service diplomatique, alla à Copenhague comme premier secrétaire de la légation, puis revint à Paris, en 1796, comme chef de la division politique au ministère des Relations extérieures, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1805. A cette époque, envoyé à Dresde comme ministre de France, il passa ensuite à Stuttgart, et de là à Naples. Il avait été créé baron de l'Empire le 24 février 1809. A Naples, il eut, le 1<sup>er</sup> janvier

1812, une altercation assez vive avec le prince Dolgorowski, ministre de Russie, qui avait essayé de prendre, à la réception officielle, le pas sur M. de Mareuil. Il y eut échange de témoins. L'affaire fit du bruit en Europe et fut en quelque sorte le prélude de la rupture avec le tsar. M. de Mareuil fut du reste approuvé, et le prince Dolgorowski rappelé par son gouvernement. Le ministre de France dut quitter Naples en janvier 1814, à la défection du roi Murat; en gagnant le territoire de l'empire, il fut attaqué par des brigands qui lui volèrent beaucoup d'objets précieux. A la première Restauration, il géra provisoirement, de concert avec M. de Laforest, le département des Affaires étrangères, puis, aux Cent-Jours, fut élu représentant, le 15 mai 1815, par l'arrondissement d'Épernay, avec 41 voix (75 votants). A la seconde Restauration, il devint conseiller d'État, et, en 1820, fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi des Pays-Bas. Il reçut ensuite une mission en Amérique, puis en Portugal. Mais son séjour à Lisbonne se trouva interrompu par l'usurpation de dom Miguel. Il allait partir pour le Brésil, accrédité auprès de dom Pedro, quand survinrent les événements de 1830. Il fut alors envoyé en Hollande, puis à Londres, où il géra l'ambassade en l'absence de M. de Talleyrand, et signa les derniers protocoles relatifs aux affaires de Belgique. Nommé pair de France le 11 octobre 1832, et grand cordon de la Légion d'honneur le 30 mars 1834, M. de Mareuil fut envoyé à Naples en qualité d'ambassadeur. Mais, après dix-huit mois de séjour, il fut brusquement rappelé et mis à la retraite, sans qu'on ait jamais su le véritable motif de cette disgrâce. Il vécut alors retiré dans ses terres de Champagne.

**MAREUX** (ANTOINE), député en 1789, né à Lallain (Orne) le 15 mars 1741, mort à une date inconnue, cultivateur à Tricot, en Normandie, fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Péroune. Il ne siégea pas longtemps, ayant donné sa démission dès le 12 décembre suivant.

**MAREY-MONGE** (NICOLAS-JOSEPH), membre de la Convention, né à Nuits (Côte-d'Or) le 22 novembre 1760, mort à Pomard (Côte-d'Or) le 9 décembre 1818, s'appelait Marey et était négociant à Nuits, quand éclata la Révolution. Élu, le 4 septembre 1791, député suppléant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, il ne fut pas appelé à y siéger, et fut réélu, le 6 septembre 1792, député de la Côte-d'Or à la Convention, le 7<sup>e</sup> sur 10, par 303 voix (500 votants). Il siégea parmi les modérés, et, lors du procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal :

« Plus les crimes de Louis m'inspirent d'horreur, plus je dois me mettre en garde contre les effets tumultueux de l'indignation qu'ils excitent, imposer silence à tout ce qui pourrait me faire oublier mes devoirs, et renoncer en quelque sorte à moi-même pour n'écouter que le cri de ma conscience.

« On peut considérer le coupable ou comme un citoyen, et sous l'aspect d'une justice rigoureuse, ou comme un roi convaincu de trahison contre sa patrie, et sous un point de vue politique. Citoyen, il doit être jugé comme tous les autres citoyens, par les tribunaux ordinaires; il a le droit à toutes les formes dont la loi investit l'accusé pour opérer le triomphe de la justice ou celui de l'innocence : formation de jury, récu-

sation d'une partie de ses membres, scrutin secret, etc.; mais la Convention a pensé qu'un roi ne saurait être regardé comme un simple citoyen, par ses rapports avec ses complices nationaux et étrangers; elle n'a donc considéré Louis que comme un roi traître à son souverain, et, à ce titre, et sous un point de vue politique, elle a pu s'ériger elle-même en jury, mais pour juger le crime, et non pour punir le criminel.

« Comme membre du jury national, j'ai déclaré que je crois Louis coupable.

« Toute représentation n'exerce qu'une volonté provisoire. Porter sur Louis un jugement définitif est, dans mon sens, un attentat à la volonté définitive de la nation; prononcer la mort est une usurpation du droit du souverain. Je devais donc voter pour l'appel. Je l'ai fait. L'appel a été rejeté. J'obéis au vœu de la majorité.

« La cumulation des fonctions de juré, de juge, de législateur, me paraît monstrueuse, tyrannique, subversive de tout ordre social. Mon devoir à l'égard de Louis se borne à une simple mesure de sûreté publique. Je ne veux point être juge; je ne puis ni ne dois l'être.

« Mais la Convention eût-elle reçu un mandat spécial pour juger le ci-devant roi, ce n'est pas dans le code pénal qu'elle devait chercher la peine due à ses crimes. Pourrait-elle, sans violer les droits sacrés de la justice et de l'égalité, user de toute la rigueur de la loi envers le coupable, après lui avoir refusé la protection des formes conservatrices; et l'intérêt général n'est-il d'aucun poids dans la balance des législateurs? L'existence de la république naissante est attachée à l'existence de Louis. Si sa tête tombe, nous aurons à combattre la fureur étrangère et la pitié nationale. Louis vivant et méprisé écarte tous les aspirants à la royauté; gardé comme otage, sa liberté deviendrait le gage de la paix. Louis, mort et regretté, laisse une place au premier ambitieux hardi qui osera l'envahir. L'expulsion des Tarquins enfanta la république, et la mort de César le triumvirat.

« Représentants du peuple, vous avez tué le despote, laissez vivre l'homme; en sevelir dans l'oubli, flétri de la réprobation nationale, assiégré par les remords, qu'il traîne dans la captivité une vie rampante et déshonorée. Je n'ai plus qu'un mot à vous dire. Vous êtes dépositaires de l'honneur français. L'Europe vous contemple, la postérité s'avance. Elle vous jugera, et sa voix perce les siècles.

« Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la détention du ci-devant roi pendant tout le temps de la guerre, et l'expulsion un an après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la république.»

Inscrit plus tard sur la liste des émigrés, Marey obtint sa radiation. Il épousa une fille de l'illustre Monge, et en eut sept enfants, dont six fils. De là lui vint le nom de *Marey-Monge*, qu'il porta jusqu'à sa mort (1818).

**MAREY-MONGE** (GUILLAUME-FÉLIX-ALPHONSE), député au Corps législatif de 1861 à 1870, né à Pomard (Côte-d'Or) le 1<sup>er</sup> septembre 1818, mort à Pomard le 29 mai 1877, sixième fils du précédent et de la fille de Monge, entra au ministère des Affaires étrangères, en 1843, dans les consulats, fut attaché puis secrétaire d'ambassade aux États-Unis, et envoyé en mission en Chine avec M. de Jancigny en 1841, et avec M. de Lagrené en 1843. Ce fut lui qui rapporta au gouvernement français la convention qui ouvrait les ports chinois à notre com-

merce. Il reçut alors la croix de chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1845). Partisan de la dynastie napoléonienne, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Gevay en 1861, il fut, à l'élection du 18 août 1861, motivée par le décès de M. Ouvrard, le candidat du gouvernement dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Côte-d'Or, et fut élu député p. r. 16,544 voix (23,189 votants, 35,665 inscrits), contre 6,563 à M. Auguste Boullénot. Réélu, le 4 juin 1863, par 21,252 voix (25,165 votants, 36,157 inscrits), contre 3,837 à M. Pelletan, candidat de l'opposition; et, le 24 mai 1869, par 19,477 voix (30,548 votants, 35,757 inscrits), contre 10,967 à M. Joigneaux, ancien représentant, candidat de l'opposition, M. Marey-Monge siégea dans la majorité dynastique jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur depuis 1867. A la chute de l'empire il se retira dans ses terres, et vécut éloigné de la scène politique.

**MAREY-MONGE** (GUILLAUME-STANISLAS), COMTE DE PELUSE, sénateur du second empire, né à Nuits (Côte-d'Or) le 17 février 1796, mort à Pomard (Côte-d'Or) le 13 juin 1863, petit fils de Gaspard Monge, dont il fut autorisé à prendre le titre par décret de décembre 1840, entra à l'École polytechnique en 1814, et en sortit dans l'artillerie. Lieutenant en premier (1824), capitaine adjudant-major en 1826, il publia douze mémoires qui attirèrent l'attention du comité de son arme, et fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Alger. Il permuta au dernier moment, devint chef d'escadron aux chasseurs d'Afrique, et se distingua à Sidi-Ferruch, à Blidah et à Bouffarick. Peu après, il eut à organiser les spahis, fut promu lieutenant-colonel en 1834, et nommé agha, ou commandant des forces auxiliaires indigènes. Blessé en 1835, au désastre de la Macta, il devint colonel de spahis en 1837, puis, en 1839, regagna la France pour y prendre le commandement du 1<sup>er</sup> cuirassiers. Il n'y resta que fort peu de temps et retourna en Algérie à la tête du 3<sup>e</sup> chasseurs, fut promu maréchal de camp en 1843, général de division en 1848, et exerça par intérim le gouvernement général, du 20 juin au 4 novembre de la même année. Rappelé en France, il eut successivement le commandement de la 5<sup>e</sup> division de l'armée des Alpes à Dijon, de la 13<sup>e</sup> division à Clermont-Ferrand, et enfin de la 3<sup>e</sup> à Metz. En 1857, désigné pour prendre part à l'expédition de la Kabylie, il devint ensuite inspecteur général de cavalerie. Admis dans le cadre de réserve de l'état-major en 1861, il fut nommé sénateur le 7 mai 1863, il mourut peu de jours après. M. Marey-Monge était grand-croix de la Légion d'honneur du 9 août 1851. On a de lui : *Notes sur la régence d'Alger* (1834); *Mémoire sur les armes blanches* (1841); une traduction des *Poésies* d'Abd-El-Kader, sur les règlements militaires (1848); etc.

**MARGADEL** (LOUIS-JOSEPH, CHEVALIER DE), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, né à Xivray (Moselle) le 13 juillet 1771, mort au château de Grasdor (Morbihan) le 9 juillet 1838, « fils de Louis-François de Margadel, chevalier, et de dame Marguerite-Charlotte de Bourgogne », était garde du corps du roi au moment de la Révolution. Il émigra en 1791, servit à l'armée des princes, devint major à l'armée royale d'Anjou, fit partie de l'expédition de Quiberon, revint ensuite en Bretagne où il

se maria, et se tint à l'écart durant le premier Empire. Chevalier de Saint-Louis à la première Restauration, il fut nommé conseiller de préfecture à Vannes le 25 janvier 1815, prit part au mouvement insurrectionnel qui se manifesta dans l'Ouest au retour de l'île d'Elbe, puis, à la seconde Restauration, fut élu, le 22 août 1815, député du collège de département du Morbihan, par 114 voix (179 votants, 260 inscrits). Il s'associa aux mesures réactionnaires votées par la majorité ultra-royaliste et, après la session, fut fait chevalier de la Légion d'honneur et chef d'escadron de gendarmerie à Rennes (1816). Conseiller général du Morbihan, il fut de nouveau élu député du collège du département, le 13 novembre 1820, par 124 voix (182 votants, 194 inscrits); réélu dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral du même département (Vannes), le 25 février 1814, par 272 voix (296 votants, 322 inscrits); et, le 17 novembre 1827, par 145 voix (226 votants, 258 inscrits), contre 61 voix au général Fabre, M. de Margadel siégea dans la majorité ministérielle, ne se fit remarquer que par la laconisme de ses interruptions, fut secrétaire de la Chambre et soutint le ministère Polignac contre les 221. Il ne se représenta pas en 1830.

**MARGAINE** (HENRI-CAMILLE), représentant en 1871, député de 1876 à 1888, membre du Sénat, né à Sainte-Menehould (Marne) le 4 septembre 1829, entra à l'École de Saint-Cyr, servit dans l'infanterie jusqu'au grade de capitaine, et fit campagne en Afrique dans le 58<sup>e</sup> de ligne (1858-1866). Rentré dans la vie privée en 1861, il se maria et s'associa avec son beau-père fabricant de tuiles mécaniques. Conseiller municipal, puis maire de Sainte-Menehould, conseiller d'arrondissement et conseiller général de la Marne, il occupa les fonctions de maire pendant l'invasion, résista avec énergie aux exigences prussiennes, et reçut la décoration de la Légion d'honneur. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 59,158 voix (68,852 votants, 112,180 inscrits), il alla siéger à gauche, et vota avec la minorité républicaine : *contre* les préliminaires de paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, l'état de siège, la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Ses interruptions pleines de verve eurent parfois les honneurs du *Journal officiel*, notamment celle qu'il lança dans la discussion relative aux commissions permanentes des conseils généraux : « Mais c'est tout simplement, dit-il, une casserole attachée à la queue des préfets. » Il publia aussi, dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, des lettres remarquées sur la politique courante. Aux élections législatives du 20 février 1876, il fut réélu député de l'arrondissement de Sainte-Menehould par 4,676 voix (8,029 votants, 9,584 inscrits). Il reprit sa place à gauche, et fut des 363. Il obtint à ce titre sa réélection, le 14 octobre 1877, avec 4,360 voix (8,298 votants, 9,561 inscrits), contre 3,892 à M. Varin d'Épensival. Nommé, en 1876, questeur de la Chambre nouvelle, il fut confirmé dans ce poste en 1877, ainsi que dans les législatures suivantes jusqu'en 1887. Il se prononça pour les ministères de gauche qui succédèrent au cabinet Dufaure, fut rapporteur (juin 1880) de la loi sur l'intendance militaire, vota *pour* l'article 7, *pour* les lois

Ferry sur l'enseignement, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, appuya la politique opportuniste, et fut réélu député, le 21 août 1881, par 5,079 voix (7,769 votants, 8,470 inscrits). Partisan des cabinets Gambetta et J. Ferry, il donna son suffrage aux crédits de l'expédition du Tonkin, se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et prit une part active aux discussions des lois sur l'armée; il déposa (avril 1884) un contre-projet maintenant les dispositions de la loi de 1872 sur la durée du service et fondant les dépenses sur la justification d'une instruction militaire reçue avant le tirage au sort; il retira d'ailleurs ce contre-projet. Il fut porté, aux élections d'octobre 1885, sur la liste républicaine modérée dans la Marne, et fut élu, le 1<sup>er</sup> sur 6, député de ce département, par 54,185 voix (94,874 votants, 117,802 inscrits). M. Margaine suivit la même ligne politique que précédemment, vota l'expulsion des princes, critiqua (janvier 1887) la nouvelle loi militaire, et, le 5 janvier 1888, fut élu sénateur de la Marne par 688 voix (1,000 votants). Le 26 février suivant, il fut remplacé comme député par M. Léon Bourgeois. Au Sénat comme à la Chambre, M. Margaine opina avec la majorité gouvernementale, parla (avril 1888) contre la réduction du service militaire et contre la suppression presque complète des dispenses conditionnelles, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**MARGONNE** (FRANÇOIS-HIPPOLYTE), député en 1789, né à Lorient (Morbihan) le 25 septembre 1756, mort à Paris le 4 novembre 1790, négociant à Nogent-le-Rotrou, fut élu, le 9 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage du Perche. Il signa le serment du Jeu de Paume, demanda un congé le 27 novembre 1789, fut nommé maire de Nogent-le-Rotrou le 25 février 1790, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance qui prit fin en 1790, date de sa mort à Paris, pendant la session.

**MARGUE** (GUILLAUME-LÉON), député de 1876 à 1885, né à Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire) le 14 juillet 1828, mort à Salornay le 13 septembre 1888, fils d'un ancien notaire depuis juge de paix, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Mâcon. Républicain, il fit de l'opposition à l'Empire, plaida avec un certain talent plusieurs procès politiques dans le département du Rhône, et fut interné à Paris après le coup d'Etat de 1851. Secrétaire d'Alexandre Dumas de 1858 à 1860, il collabora au journal *l'Alliance républicaine de Saône-et-Loire*, et se présenta, comme candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire, qui ne lui donna que 1,897 voix, contre 12,893 au candidat officiel élu, M. Lacroix, 3,199 à M. Ballard, 2,402 à M. Boyssset et 1,434 à M. André. Le 8 février 1871, il obtint encore, comme candidat à l'Assemblée nationale, 47,594 voix, sans être élu. Conseiller général du canton de Cluny (1873-1880), il tenta de nouveau la fortune électorale aux élections législatives du 20 février 1876, et fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Mâcon, par 10,803 voix (13,625 votants, 17,630 inscrits). Il siégea à gauche, parmi les radicaux, vota pour la proposition d'amnistie plénière de Raspail et, après

qu'elle eut été repoussée, en émit une autre, différente dans les termes, et à peu près équivalente au fond: elle eut le même sort. Adversaire du gouvernement du Seize-Mai, Margue fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 11,127 voix (14,169 votants, 17,689 inscrits), il se rapprocha de la majorité modérée, et appuya les ministères républicains de la législature. M. Margue vota pour l'article 7, pour l'amnistie, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il prit part à un grand nombre de discussions parlementaires, mais un certain renom lui vint surtout d'un bruyant incident de séance. On l'entendit distinctement un jour, au milieu d'un tumulte soulevé par plusieurs députés de la droite, traduire à haute voix son impression par un mot, un seul, celui qu'avait déjà illustré le général Cambronne. Ce mot ne nuisit pas à sa fortune politique. Réélu député, le 21 août 1881, par 9,740 voix (10,697 votants, 17,780 inscrits), M. Margue fut nommé, lors de la constitution du cabinet Gambetta (14 novembre 1881), sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Il s'associa aux actes du chef de l'opportunisme, quitta les affaires avec lui le 29 janvier 1882, se prononça contre le ministère Freycinet, revint au pouvoir comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur sous le ministère Ferry (du 27 février 1883 au mois de mai 1884), prit encore quelquefois la parole, vota tantôt avec l'Union républicaine, tantôt avec la gauche radicale, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Saône-et-Loire, échoua avec 31,527 voix (135,611 votants, 174,124 inscrits). Il se désista au second tour, et fut nommé conseiller à la cour de Paris. « M. Margue, écrivit un journal au lendemain de sa mort, n'était pas un adversaire terrible, bien que son profil aigu lui donnât un faux air de Robespierre. Cependant, avocat de terroir, imprégné du jus de Thorins, à l'accent coloré comme le vin de Fleury, il avait du tempérament et de la fougue; sa verve bourguignonne, qui n'était certes pas de première cuvée, avait du ton néanmoins, et un reflet rubicond accentué. Ajoutons que comme orateur il n'était pas sans talent, bien que sa fameuse charge de Waterloo ait pu faire croire qu'il ne connaissait qu'un mot dans toute la langue française. » M. Margue était le beau-frère du critique estimé M. Henri de La Pommeraye.

**MARGUERITES** (JEAN-ANTOINE TEISSIER, BARON DE), député en 1789, né à Nîmes (Gard) le 30 juillet 1744, exécuté à Paris le 20 mai 1794, « fils de Jean-Joseph-Marie-Augustin-Christophe Teissier, chevalier, baron de Marguerites, seigneur de Roquecombre, la Gainé, Coulons, etc., titulaire d'un office de secrétaire du roi, et de Marie de Salles », riche propriétaire, s'était occupé de littérature, et était membre des Académies de Nîmes, de Lyon, de Montauban, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux, par la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire. Il protesta contre la réunion des ordres, contre l'abolition des privilèges et contre les décrets de l'Assemblée. A l'organisation des municipalités, il fut maire de Nîmes (1<sup>er</sup> février 1790). Peu de temps après, il offrit à la garde nationale nimoise un banquet qui fut suivi de scènes de désordre et de cris réactionnaires et où la cocarde blanche fut arborée. Il dut venir se justifier à la barre de l'Assemblée (11 mai 1790), et fut autorisé à reprendre son siège. En 1793, il fut de nouveau dénoncé

par Voulland, arrêté comme suspect, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné et exécuté. On a de lui : *La Révolution de Portugal*, tragédie (1775) ; *Discours sur l'avènement du roi Louis XVI à la couronne* (1775) ; *Instruction sur l'éducation des vers à soie* ; *Clémentine ou l'ascendant de la vertu*, drame, et des brochures politiques.

**MARHALLACH** (JEAN-FÉLIX DU), député de 1815 à 1822 et de 1827 à 1830, né à Plonéour (Finistère) le 28 décembre 1772, mort à Quimper (Finistère) le 9 octobre 1858, « fils de Jacques-Charles du Marhallach, chef de ses noms et armes, chevalier, seigneur de Tréouzon, Kerraoul, Lauvern, etc., et de dame Jeannette-Françoise Euzenou de Kersalaun », était officier d'artillerie au moment de la Révolution. Il émigra en 1790, et servit quelque temps dans l'armée de Condé, puis rentra en France sous l'Empire, et devint maire de Plomelin et membre du conseil général du Finistère, qu'il présida pendant plusieurs années sous la Restauration. Chevalier de Saint-Louis et chevalier de la Légion d'honneur au retour des Bourbons, conseiller de préfecture à Quimper le 27 décembre 1814, il fut élu député du collège de département du Finistère, le 22 août 1815, par 93 voix (172 votants, 244 inscrits) ; il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 82 voix (157 votants, 232 inscrits). Il ne se présenta pas en 1822, et revint à la Chambre aux élections du 17 novembre 1827, comme député du 4<sup>e</sup> arrondissement électoral du Finistère (Quimper), élu par 111 voix (173 votants, 195 inscrits), contre 69 voix à M. de Mauduit. En 1828, il refusa une préfecture que lui offrait le ministre Martignac, et il soutint le cabinet Polignac contre les 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 109 voix (176 votants, 194 inscrits) contre 75 à M. Bastard de Kerquiffinec, il donna sa démission, à la révolution de juillet, par la lettre suivante :

Paris, 18 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Elu député sous l'empire de la Charte constitutionnelle ; convaincu que mes concitoyens n'avaient ni la volonté ni le droit de me conférer d'autres pouvoirs que ceux qui m'étaient accordés par cette Charte, je regarde comme un devoir imposé par ma conscience de donner ma démission.

« J'ai l'honneur, etc.

« DU MARHALLACH,  
« député du Finistère. »

Il revint en Bretagne, et ne se mêla plus à la vie politique.

**MARHALLACH** (AUGUSTE-FRANÇOIS-FÉLIX DU), représentant en 1871, né à Quimper (Finistère) le 6 septembre 1808, fils du précédent, entra au séminaire à 43 ans, après avoir perdu sa femme et ses enfants, et devint vicaire général de l'évêché de Cornouailles et de Léon. En 1870, il partit comme aumônier d'un bataillon de mobiles, assista au combat de l'Hay (30 novembre 1870), fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite, et décoré, quelques jours plus tard, de la Légion d'honneur. Elu représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 11<sup>e</sup> sur 13, par 55,123 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits), il n'assista pas à Bordeaux au scrutin sur la paix, vota à Versailles contre le retour à Paris,

et donna sa démission au commencement de 1872.

**MARIANI** (JOSEPH-LOUIS-THOMAS-MAURICE-JÉRÔME, BARON), député au Corps législatif de 1857 à 1863, né à Corte (Corse) le 8 août 1815, mort à Paris le 24 juin 1890, appartint à l'armée et fut aide-de-camp du prince Jérôme-Napoléon. Le 29 juin 1857, il se présenta, avec l'appui officiel du gouvernement, comme candidat au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Corse. Le 17 mai précédent, il avait reçu de l'Empereur la lettre suivante, destinée à la publicité : « Mon cher commandant, le ministre de l'Intérieur a dû vous dire que vous seriez en Corse le candidat du gouvernement. Vous pouvez donc le proclamer hautement, car je serai très heureux que la confiance des électeurs vous amène à la Chambre.

« Croyez à mes sentiments d'amitié,

« NAPOLÉON. »

Tuileries, le 17 mai 1857.

Il fut élu député par 23,945 voix (24,298 votants, 29,223 inscrits), contre 335 à M. Barnouf, siégea dans la majorité dynastique, et se représenta le 1<sup>er</sup> juin 1863 ; mais il échoua avec 10,663 voix contre 12,602 à l'élu, M. Sampiero Gavini, candidat bonapartiste non-officiel. M. Mariani reçut alors, comme dédommagement, la sous-préfecture de Corte, qu'il administra jusqu'à la chute de l'Empire.

**MARIBON DE MONTAUT** (LOUIS), député en 1791, membre de la Convention, né à Montaut (Gers) le 22 octobre 1754, mort au château de Montaut le 12 juillet 1842, appartint à l'armée comme mousquetaire ; il devint, à la Révolution, lieutenant-colonel de la garde nationale de Condom et administrateur de ce district. Elu, le 5 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 164 voix (314 votants), il siégea dans la majorité réformatrice, fit rejeter quelques articles du projet de loi sur les passeports, fit décréter d'accusation trois habitants de Clermont-Ferrand prévenus d'embauchage pour les émigrés, proposa que tous les anciens drapeaux fussent brûlés à la tête des régiments et, en présence des officiers municipaux, dénonça les « Chevaliers du poignard » et fit voter, au 10 août, un appel nominal pour jurer, au nom de la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste. Réélu, le 3 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 494 voix (508 votants), Maribon de Montaut prit place à la Montagne et partagea les idées politiques des Jacobins. Il fut membre du comité de sûreté générale. Dans le procès du roi, il s'exprima en ces termes : « Citoyens, je ne crains pas de le dire, sous le masque de la sensibilité, quelques-uns de nos collègues voudraient commuer la peine de mort en une détention perpétuelle ou en bannissement. Mais, je le demande, cette sensibilité, l'ont-ils eue ? J'ouvre le code pénal, j'y lis la peine de mort contre les traîtres et les conspirateurs. Louis est coupable de conspiration. Je lis encore, dans la Déclaration des droits de l'homme : « La loi doit être égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » Je condamne le tyran à la mort. » Envoyé en mission à l'armée de la Moselle (avril 1793), il annonça à l'assemblée la capitulation de Mayence, reprocha au conseil défensif d'avoir rendu cette place avant la brèche ouverte, et demanda la punition des officiers ainsi que des commissaires Merlin de